

Pointe de la Plaine Morte et installation d'enneigement artificiel

Réponse à la demande de
complément de l'ANF du 12.01.2024



Secteur concerné par le projet

Projet n°	193.1891		
Version	Date	Auteur	Visa
1	03.09.2025	VP	FZ

TABLE DES MATIÈRES

1	Contexte	3
2	Demande de compléments	3
3	Valeurs naturelles présentes	4
4	Mesures <i>in situ</i> pour la préservation de la végétation.....	10
6	Conclusion	11

ANNEXES :

Annexe 1	Carte des unités de végétation
Annexe 2	Carte de la densité de végétation et des mesures proposées

1 CONTEXTE

La société des Remontées Mécaniques Crans Montana Aminona (CMA) prévoit de remplacer un télésiège par une nouvelle remontée mécanique et d'équiper la piste d'un système d'enneigement à la Pointe de la Plaine Morte (Lenk, BE). L'étude préliminaire d'impact, effectuée par Dr. Roland Luder en 2023, met en évidence que les principaux enjeux environnementaux concernent le paysage et la gestion des déchets liés au démontage et au chantier. Le site étant presque dépourvu de végétation, aucun effet négatif majeur n'est attendu si les mesures de protection et d'intégration sont appliquées avec soin.

L'Office de l'agriculture et de la nature, département de la promotion de la nature, du canton de Berne (Amt für Landwirtschaft und Nature Abteilung Naturförderung, ANF) a relevé que l'analyse initiale ne comportait pas d'estimation de la densité de population des espèces caractéristiques de la végétation de l'éboulis calcaire, une formation considérée comme digne de protection selon l'Ordonnance fédérale sur la protection de la nature et du paysage (OPN). Ce point doit être complété dans l'enquête principale, aux côtés d'un relevé précis des espèces, de la collecte de semences pour des mesures de restauration et de solutions de protection *in situ*. Pour ces analyses et le suivi environnemental du projet, le bureau spécialisé Drosera Ecologie Appliquée SA a été mandaté.

2 DEMANDE DE COMPLÉMENTS

La demande de compléments de l'Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne, département de la promotion de la nature (12.01.2024) s'exprime dans ces termes :

In der Hauptuntersuchung muss auf der ganzen dominierten Fläche des UeO Perimeters die alpine Kalkschuttflur (Thlaspion roundifolii) nach folgenden Charakter-Arten durch eine Fachperson in alpiner Botanik an zwei Tagen (1. Tag Anfangs Juli, 2. Tag Ende August) abgesucht und deren Dichteabschätzung (Anzahl Individuen/ha) vorgenommen werden:

Cerastium latifolium, Leontodon montanus, Galium megalospermum, Moehringia ciliata, Ranunculus parnassifolius, Saxifraga oppositifolius, Linaria alpina, Veronica fruticulosa und andere Lebensraumtypische Arten.

Im Hinblick auf eine in-situ-Förderung dieser Arten empfiehlt die ANF, dass im Rahmen dieser feldbiologischen Untersuchungen am zweiten Feldtag Ende August reife Fruchtstände dieser Arten gesammelt und aufbewahrt werden. Das Saatgut dient zur Realisierung der entsprechenden, im Rahmen der Hauptuntersuchung zu präzisierende Massnahme (gemäss im UVB formulierte Massnahmen N-1, «Aussaat von Pionierpflanzen»).

Die Wahl der zu beauftragenden Fachperson in alpiner Botanik muss vorgängig mit der ANF besprochen werden.

Die ANF kann nach Bedarf Fachpersonen vorschlagen.

Bewilligungen nach Art. 21 UVPV

- *Auflistung der Charakterarten der Kalkschuttflur und entsprechende Dichteschätzung (Anzahl Individuen/ha)*
- *Sammeln von reifen Fruchtständen für die Wiederherstellungsmassnahmen der Bau- und Betriebsphase.*

- Formulieren von zielführenden insitu-Massnahmen innerhalb des UeO-Perimeters.

Traduction en langue française :

Lors de l'enquête principale, la végétation alpine calcaire (*Thlaspion roundifolii*) doit être recherchée sur toute la surface concernée par les travaux par un spécialiste en botanique alpine pendant deux jours (1er jour début juillet, 2e jour fin août) et sa densité estimée (nombre d'individus/ha) pour les espèces caractéristiques suivantes :

Cerastium latifolium, *Leontodon montanus*, *Galium megalospermum*, *Moehringia ciliata*, *Ranunculus parnassifolius*, *Saxifraga oppositifolius*, *Linaria alpina*, *Veronica fruticulosa* et autres espèces typiques du type d'habitat.

En vue d'une promotion in situ de ces espèces, l'ANF recommande, dans le cadre de ces études biologiques sur le terrain, de collecter et de conserver les fruits mûrs de ces espèces lors de la deuxième journée de terrain, fin août. Les graines serviront à la mise en œuvre de la mesure correspondante, qui sera précisée dans le cadre de l'étude principale (conformément à la mesure N-1 formulée dans le RIE, « Semis de plantes pionnières »).

Le choix du spécialiste en botanique alpine à mandater doit être discuté au préalable avec l'ANF.

L'ANF peut proposer des spécialistes si nécessaire.

Autorisations selon l'art. 21 OEIE

- Liste des espèces caractéristiques des éboulis calcaires et estimation de leur densité (nombre d'individus/ha)
- Collecte de fruits mûrs pour les mesures de restauration pendant la phase de construction et d'exploitation.
- Formulation de mesures in situ ciblées à l'intérieur du périmètre du projet.

3 VALEURS NATURELLES PRÉSENTES

Le projet se situe dans le secteur de la Plaine Morte, en haute montagne (2 800–2 900 m), sur le territoire de la commune de Lenk (BE). Il prévoit la construction d'une nouvelle installation de transport touristique par câble (télécabines et télésièges combinés) entre la Plaine Morte et la Pointe de la Plaine Morte, accompagnée d'une piste équipée d'un système d'enneigement artificiel et de quelques infrastructures annexes.

Les principales interventions concernent la mise en place de la nouvelle téléportée en remplacement de l'ancien télésiège, l'adaptation du terrain autour des stations, la création d'une piste de service et le démantèlement de l'ancien tracé. L'ensemble du projet est détaillé dans le rapport d'impacts environnementaux préliminaire et illustré à la Figure 1, extraite de cette étude.

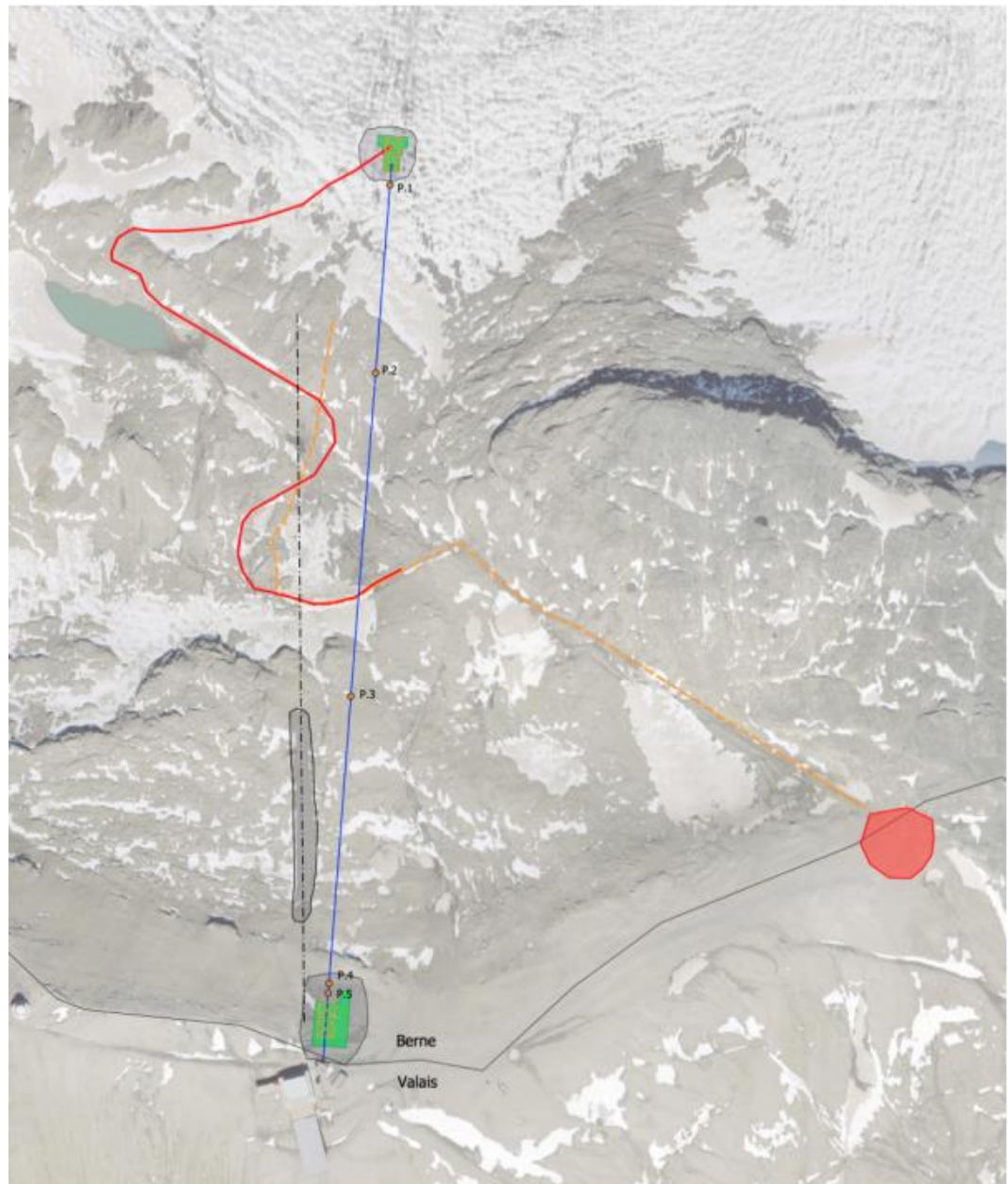


Figure 1 : Aperçu des éléments du projet – Nouveau téléphérique (télésièges/cabines ; ligne bleue) avec 2 stations (vert) et 5 pylônes (P.1 à P.5), aménagements du terrain au niveau des stations et sur le tracé de l'ancien téléski (gris), piste d'accès à la station aval (orange = existante, rouge = nouvelle), aire d'installation du chantier (rouge). (source : EIE Dr. Roland Luder).

Le rapport d'impacts environnementaux préliminaire caractérise la zone concernée par le projet par des calcaires et des éboulis pratiquement dépourvus de végétation. Les deux tiers inférieurs du site étant totalement nus, tandis que le tiers supérieur n'abrite que quelques plantes pionnières isolées (environ un individu tous les 25–30 m², soit une couverture végétale inférieure à 0,1 %). Les espèces recensées incluent notamment le *Thlaspi rotundifolium* (la plus fréquente), typique des éboulis calcaires d'altitude et considérée comme digne de protection selon l'OPN. Toutefois, leur densité et leur diversité trop limitées ne permettent pas encore de classer la zone comme habitat protégé.

Selon l'expertise complémentaire réalisée les 11 juillet et 29 août 2025, la végétation s'est notablement développée dans certains secteurs, témoignant d'une dynamique de colonisation naturelle en cours. Le relevé de végétation a été effectué uniquement dans les emprises de chantier mentionnées dans le rapport d'impacts environnementaux préliminaire (Figure 1) et leurs environs immédiats.

Les chutes de neige tardives survenues début juillet 2025 ont retardé le développement végétatif cette année (Photo 1). Ainsi, les surfaces rapidement libérées de la neige montrent une colonisation plus avancée, tandis que d'autres secteurs restent encore largement dépourvus de végétation, notamment les dépressions orientées au Nord et les tracés des pistes de ski existantes.

Les zones dépourvues de végétation vasculaire se concentrent essentiellement :

- sur l'ancien tracé du télési, fortement utilisé par les remontées mécaniques, où la surface pierreuse ne présente que peu d'aspérités favorables à la colonisation (Photo 2),
- le long de la piste d'accès à la station aval existante, également marquée par une utilisation intensive et une surface trop uniforme pour permettre l'installation des plantes ainsi qu'une accumulation de neige compactée (Photo 3),
- à proximité de la future station aval, où la récente retraite du glacier laisse un sol encore vierge de toute recolonisation végétale (Photo 4).

Dans le reste de l'emprise, une végétation caractéristique des éboulis calcaires d'altitude a pu être observée. Les espèces relevées incluent : *Arabis alpina*, *Arabis caerulea*, *Artemisia genipi*, *Carex atrata*, *Cerastium latifolium*, *Leontodon montanus*, *Linaria alpina*, *Poa alpina*, *Sagina saginoides*, *Salix breviserrata*, *Salix hastata*, *Saxifraga aizoides*, *Saxifraga biflora* aggr., *Saxifraga exarata*, *Saxifraga muscoides*, *Saxifraga oppositifolia*, *Thlaspi rotundifolium* et *Trisetum spicatum*. Le tabouret à feuilles rondes (*Thlaspi rotundifolium*) et le céraiste à large feuilles (*Cerastium latifolium*) étant les espèces les plus fréquemment rencontrées. Aucune des espèces inventoriées n'est inscrite sur la Liste Rouge des espèces menacées.

Différents stades de colonisation de ces espèces ont été observés, se traduisant par des densités de végétation variables (Figure) :

- Forte densité : avec moins de 50 cm d'espace entre deux individus, soit environ 4 individus par m², ce qui correspond à une estimation d'environ 40 000 individus par hectare ;
- Densité moyenne : avec une distance moyenne de 2 à 10 m entre deux individus, soit environ 100 à 2'500 individus par hectare ;
- Faible densité : avec plus de 10 m entre deux individus, ce qui équivaut à moins de 100 individus par hectare.



Figure 2 : Comparaison des densités de végétation observées sur les éboulis calcaires du site, de la plus faible (à gauche) à la plus forte (à droite) (29.08.2025).

Lors de la deuxième visite de terrain, une petite banque de graines a été constituée conformément à la demande de l'ANF. La majorité des plantes n'avaient toutefois pas encore atteint un stade de fructification suffisant, ou étaient déjà passées, ce qui a limité les possibilités de récolte (Photo 5). Afin de préserver les populations en place, seules quelques siliques ont été prélevées par individu. La collecte représente environ 1 g de graines, composées à 95% de *Thlaspi rotundifolium*, 4% de *Cerastium latifolium*, 0,5% d'*Arabis alpina* et 0,5% d'*Arabis caerulea*. Cette quantité ne permettra pas de réensemencer l'ensemble de l'emprise des travaux, mais elle pourra être utilisée de manière ciblée afin de favoriser la recolonisation naturelle dans quelques secteurs particulièrement favorables au développement de ces espèces.

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée dans le périmètre concerné par les travaux lors de la visite de terrain. Le site présente une végétation essentiellement composée d'espèces indigènes, sans signe d'invasion ou de prolifération problématique à ce stade.



Photo 1 : Piste d'accès existante vers la station aval, encore partiellement recouverte par les neiges tardives de début juillet (11.07.2025).



Photo 2 : Ancienne piste du téléski dépourvue de végétation (29.08.2025).



Photo 3 : Piste d'accès existante en direction de la station aval, sans couverture végétale et pauvre en structures pierreuses (29.08.2025).



Photo 4 : Secteur station aval au bord du glacier, dépourvu de végétation (29.08.2025).



Photo 5 : Graines immatures de *Thlaspi rotundifolium* (29.08.2025).

4 MESURES *IN SITU* POUR LA PRÉSERVATION DE LA VÉGÉTATION

Afin de limiter au maximum les impacts sur la végétation des éboulis calcaires, les mesures suivantes sont proposées, avec leur localisation indiquée sur Annexe 2 :

- **M1 – Limitation et protection des emprises**

Restreindre l'emprise du chantier au strict nécessaire, définir des corridors précis pour le déplacement des engins et installer des barrières ou panneaux temporaires pour protéger les zones à végétation fragile et éviter le piétinement accidentel.

- **M2 – Translocation des pierres avec végétation sur emprises définitives**

Dans les zones d'emprise définitive, déplacer les pierres portant des plantes isolées pour préserver les populations existantes de manière permanente, en particulier autour de la gare d'arrivée à la Pointe de la Plaine Morte.

- **M3 – Déplacement temporaire des pierres avec végétation**

Dans les zones d'emprise temporaire, déplacer temporairement et repositionner les pierres portant des plantes isolées afin de préserver les populations existantes et favoriser la recolonisation naturelle après les travaux, notamment à l'aire d'installation de chantier et sur la nouvelle piste d'accès à la station avale.

- **M4 – Protection des secteurs temporaires**

Dans les secteurs d'emprise temporaire, éviter le compactage et le broyage des pierres après les travaux pour conserver une surface irrégulière propice à la recolonisation naturelle.

- **M5 – Ensemencement ciblé**

Après les travaux, ensemer les secteurs favorables à la recolonisation à l'aide de la banque de graines collectées sur site, afin de compenser partiellement la perte de milieux naturels dignes de protection.

6 CONCLUSION

Le projet de remplacement du téléski et l'aménagement d'un système d'enneigement artificiel entraînent une perte limitée de milieux dignes de protection au sens de l'OPN. La majeure partie de l'emprise des travaux est dépourvue de végétation ou présente des densités très faibles, même si certains secteurs montrent un stade de colonisation avancé de ces milieux pionniers.

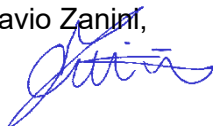
Les impacts liés aux travaux pourront toutefois être significativement atténués grâce aux mesures proposées dans ce rapport, qu'il s'agisse d'actions à mettre en œuvre pendant le chantier ou de remises en état visant à restaurer les zones perturbées et à favoriser la recolonisation naturelle des milieux affectés.

Sion, le 3 septembre 2025

Drosera écologie appliquée SA

Viviane Perraudin biologiste, botaniste

Flavio Zanini, biologiste, master EPFL en ingénierie et management
de l'environnement



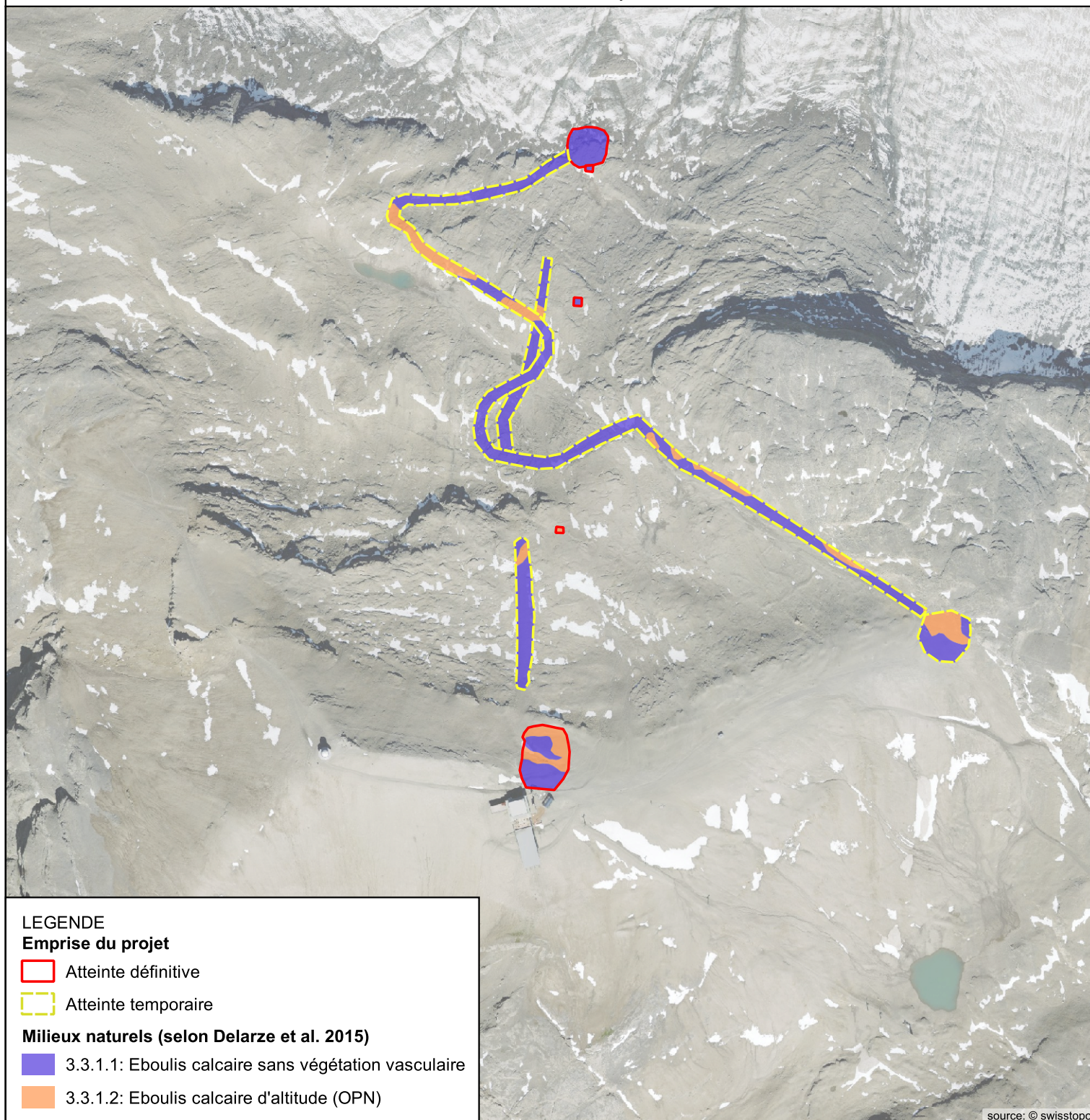
Canton de Berne

Commune de Lenk

Pointe de la Plaine Morte - Remplacement de télésiégi et installation d'enneigement artificiel

Unités de végétation
Situation sur orthophoto

1:5'000



LEGENDE

Emprise du projet

- Atteinte définitive
- Atteinte temporaire

Milieus naturels (selon Delarze et al. 2015)

- 3.3.1.1: Eboulis calcaire sans végétation vasculaire
- 3.3.1.2: Eboulis calcaire d'altitude (OPN)

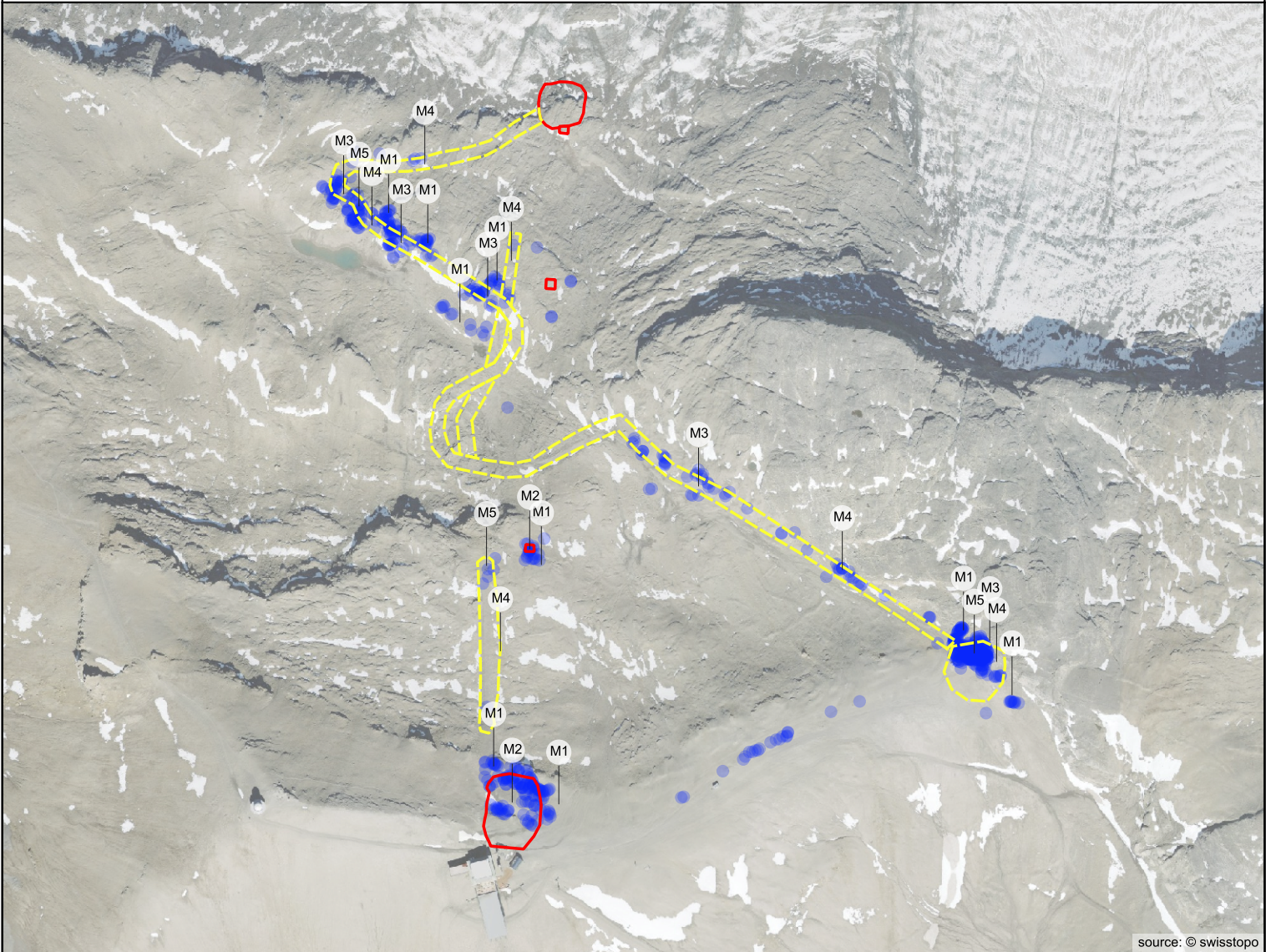
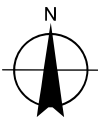
source: © swisstopo

W:\Communes\Lenk\1891 Végétation plaine morte\Geodatabase\MAP\NIE\1891 Végétation plaine morte_PL_Document de travail_VP.qgz

Pointe de la Plaine Morte - Remplacement de télésiégi et installation d'enneigement artificiel

Densité de végétation et mesures proposées
Situation sur orthophoto

1:5'000



source: © swisstopo

LEGENDE	
Emprise du projet	
	Atteinte définitive
	Atteinte temporaire
Densité de végétation - Eboulis calcaires (OPN)	
	Absence de végétation
	Densité faible (env. 100 ind./ha)
	Densité moyenne (env. 100-2500 ind./ha)
	Densité élevée (env. 40 000 ind./ha)
Mesures proposées	
M1	Limitation et protection des emprises
M2	Translocation des pierres avec végétation sur emprises définitives
M3	Déplacement temporaire des pierres avec végétation
M4	Protection des secteurs temporaires
M5	Ensemencement ciblé

W:\Communes\Lenk\1891 Végétation plaine morte\Geodatabase\MAP\NIE\1891 Végétation plaine morte_PL_Document de travail_VP.qgz